



Qu'est-ce qu'une
**ponction-biopsie
de la prostate sous
échographie ?**



Qu'est-ce qu'une ponction-biopsie

Monsieur,

Votre médecin vous a proposé une intervention radiologique. Elle sera pratiquée avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l'intervention et de ses suites.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cette intervention pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cette intervention ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

de la prostate sous échographie ?

La radiographie et le scanner utilisent des rayons X

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. A titre d'exemple, un cliché simple correspond en moyenne à l'exposition moyenne naturelle (soleil) subie lors d'un voyage de 4 heures en avion.

L'IRM et l'échographie n'utilisent pas de rayons X

Ce sont des examens non irradiants qui utilisent soit les propriétés des champs magnétiques pour l'IRM, soit les propriétés des ultrasons pour l'échographie.

Pour les intensités utilisées par ces deux techniques, il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

De quoi s'agit-il ?

Une ponction-biopsie de la prostate consiste à prélever des fragments de tissu prostatique avec une aiguille à biopsie introduite à travers le rectum jusqu'à la prostate sous contrôle échographique. La biopsie est précédée d'une étude échographique de la prostate.

Cette ponction-biopsie peut, dans la majorité des cas, permettre de connaître la nature de l'image sur laquelle nous nous interrogeons tout en évitant une opération. La réussite de l'examen est conditionnée par la qualité des prélèvements.

Cette intervention est justifiée par votre état de santé pour identifier l'affection dont vous souffrez, à titre de bilan pré-opératoire, ou pour un contrôle post-opératoire ou encore dans la surveillance de la maladie pour laquelle vous êtes ou avez été traité. Cette intervention, comme toute exploration radiologique, n'est pas sûr à 100%. Au cours de l'intervention, tout sera mis en œuvre par le médecin radiologue pour obtenir la meilleure efficacité diagnostique.

Pourquoi faire cette ponction dans le service de radiologie ?

Nous utiliserons pour nous guider et pour rendre le geste plus sûr, l'échographie. Cette technique permet de bien repérer les organes, de choisir le bon point d'entrée de l'aiguille et de suivre son trajet.

Le déroulement de l'examen

Votre coopération est essentielle : elle contribuera à la rapidité du geste de ponction et diminuera les risques de douleur et de complications. Vous devez rester immobile pendant l'ensemble de la procédure et arrêter de respirer si le radiologue vous le demande. Un traitement antibiotique vous sera prescrit avant l'examen, sur une période de 3 à 5 jours.

Un petit lavement rectal est souvent prescrit pour le matin de l'examen

La ponction-biopsie se déroule de la façon suivante :

- 1) l'introduction d'une sonde dans le rectum. La sonde d'échographie est stérilisée et recouverte d'une protection stérile.
- 2) Une anesthésie locale peut être faite, elle n'est pas obligatoire.
- 3) Plusieurs prélèvements sont effectués (jusqu'à 8 ou plus).

La durée de l'examen varie en fonction du nombre de prélèvements nécessaire.

Quelles sont les complications liées à la ponction ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Une hémorragie rectale, très rare, peut nécessiter un geste de compression rectale pendant quelques minutes.

L'infection prostatique dans les suites de l'examen est exceptionnelle si le traitement antibiotique préventif est respecté. Elle expose néanmoins au risque de septicémie (comme pour toute infection profonde) et doit faire l'objet d'un traitement spécifique mis en route dans les plus brefs délais en cas d'apparition d'une fièvre après la biopsie.

Après dissipation de l'effet de l'anesthésie, la région périnéale peut être sensible pendant quelques heures; un antalgique simple peut vous être prescrit par votre médecin.

Les urines ou les selles peuvent être teintées de sang, après une biopsie de la prostate ; ceci est normal dans les 48 heures suivant la biopsie.

La présence de sang dans le sperme est également possible, sans aucune gravité, et peut durer plusieurs semaines.

Très rarement une hémorragie nécessitera une transfusion de sang, de dérivés sanguins, ou une intervention ; les décès après une simple ponction sont tout à fait exceptionnels

Résultats

Une rapide analyse permettra de dire si les prélèvements ont bien rapporté suffisamment de matériel. L'analyse plus complète prendra plusieurs jours. Les résultats seront alors adressés dans les meilleurs délais à votre médecin qui pourra alors vous les commenter

Que va-t-il se passer après la ponction ?

Vous serez surveillé attentivement par le personnel soignant. On vous indiquera si vous devrez rester allongé et pendant combien de temps. La durée pendant laquelle vous devrez rester en radiologie ou dans l'établissement dépend du type de ponction.

Ce que vous devez faire

Avant l'examen répondez attentivement aux questions suivantes :

Avez-vous des risques particuliers de saigner ?

-  Avez-vous une maladie du sang ou des saignements fréquents ou prolongés (du nez par exemple ?) oui non
-  Prenez-vous un traitement fluidifiant le sang (anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire type Aspirine, Asasantine, Kardégic, Persantine, Plavix, Previscan Sintrom, Solupsan, Ticlid ...), ou tout simplement souvent de l'Aspirine contre le mal de tête ? oui non

Dans ce cas, il sera nécessaire d'arrêter ces médicaments avant l'examen ; nous vous préciserons combien de temps

Etes-vous allergique ?

-  à certains médicaments ou pommades, ou êtes-vous asthmatique ? oui non
-  avez-vous mal toléré un examen radiologique ? oui non

Etes-vous atteint d'une des maladies suivantes ?

-  avez-vous notamment une infection de la prostate (prostatite) encore sous traitement ? avez-vous une maladie de la prostate (hypertrophie bénigne) ? oui non

Certaines maladies pourront amener le médecin à reporter la date de l'intervention.

D'une manière générale, n'hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer et à **nous informer de toute maladie sérieuse.**

.....
.....

Apportez le jour de l'examen :

1. la demande de votre médecin (ordonnance, lettre....)
2. les résultats d'examens de sang antérieurs (dosage du PSA notamment)
3. le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM...)
4. la liste écrite des médicaments que vous prenez.

Pour l'examen

A l'exception des médicaments que l'on vous aurait précisément demandé d'arrêter, vous prendrez normalement vos autres traitements.

Pour être plus à l'aise, il est conseillé d'aller aux toilettes avant la ponction.

Après votre retour à domicile

Vous ne devez pas conduire pendant les 24 premières heures, éviter les exercices physiques intenses dans les 48 heures suivantes et vous organiser pour, en cas de problème, pouvoir rejoindre rapidement l'établissement.

En cas de douleurs persistantes ou de signes anormaux (fièvre, frissons, vertiges...), il est important de contacter immédiatement votre médecin ou notre équipe au n° de téléphone suivant : **05 31 15 56 33** ou **05 31 15 56 39**

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Monsieur

.....

a personnellement rempli cette fiche le

et donné son accord pour que l'examen soit réalisé.

Signature



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DU CANCER DE TOULOUSE
Oncopole

Institut universitaire du cancer Toulouse - Oncopole

IUCT-O

1 avenue Irène Joliot-Curie

31059 Toulouse cedex 9

Tél standard : 05 31 15 50 50